

CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... OU PRESQUE !

septembre 2019 n°10

>> Et si on donnait de vrais moyens à nos vies scolaires...

Alors que les vies scolaires dans les établissements sont souvent trop peu dotées, le lycée Rabelais a pensé qu'enfin les moyens alloués pour cette nouvelle année seraient à la hauteur ! Alors... Eh bien le lycée a recruté en fin d'année dernière l'équivalent de **4 mi-temps en trop** et puis le lycée s'est aperçu de son erreur.

Le lycée pouvait-il les garder... Ne rêvons pas ! Les quatre personnes ont été remerciées et ces dernières peuvent aussi « remercier » les établissements de l'agglomération caennaise où elles ont finalement été affectées afin d'éviter une rentrée galère.

Peut être arriverons-nous un jour à imposer un statut plus pérenne pour nos collègues précaires afin de s'éviter ce genre de frayeur.

>> Cumul d'emplois pour les AESH...Oui mais alors ne mangez pas !

Les AESH, nos collègues qui accompagnent nos élèves en situation de handicap dans nos classes, cela vous dit quelque chose? Vous n'ignorez pas qu'elles/ils sont gracieusement rémunéré-es en moyenne 750 euros par mois...Du coup on fait comment pour survivre avec un tel salaire ? Eh bien on cumule les emplois !

D'ailleurs, c'est ce que préconise notre ministre pour sortir nos collègues de la précarité. Un cumul de deux ou trois employeurs donc : éducation nationale sur le temps scolaire, mairie pour le temps méridien et puis garderie le soir!

C'est ce qu'une collègue d'une école a fait dans la ville de Caen comme beaucoup d'autres...oui mais voilà : pour manger cela posait un problème à la directrice et à la mairie, chaque

partie refusant que la collègue prenne sur son temps pour bénéficier de ces 20 minutes réglementaires pour manger !

Pour régler un problème d'une telle ampleur, il a tout de même fallu convoquer la collègue un matin avec un référent mairie, l'IEN, un conseiller pédagogique et la directrice d'école pour arriver au bout d'une heure de réunion à

obtenir que chaque partie accorde 10 minutes à la collègue !

La vraie solution, la titularisation de tous et toutes nos collègues AESH avec un vrai statut et un vrai salaire qui ne les obligent pas à cumuler 3 emplois pour survivre !



>> Vademecum pour bien comprendre l'intérêt des PIAL...

J'ai lu !!! Bon, en fait j'ai lu seulement les 4 premières lignes, allez savoir pourquoi : "En l'espace d'une dizaine d'années, le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis au sein des écoles et des établissements scolaires a triplé, passant de 118 000 élèves en 2006 à plus de 340 000 en 2018. Le besoin d'accompagnement humain a suivi cette même évolution (+ 45 %). "

Cela doit pouvoir faire un problème de CM2 : sachant que le nombre d'élèves en situation de handicap triple, que l'accompagnement humain augmente de 45%, suit-il réellement cette évolution ou bien se fout-on du monde ? La phrase suivante triomphe : "Ainsi, en 2018, plus de la moitié, des élèves en situation de handicap ont bénéficié d'une aide humaine."

J'arrête ma lecture à la 5ème ligne, je fatigue. Il y a 19 pages, j'espère vous avoir donné envie de lire la suite...

>> **Nomination pour le meilleur motif de non renouvellement des contrats AED en juin dernier...**

Vous pouvez voter en nous envoyant un mail à sudeduc14@free.fr. Les nommés sont :

- 1) non renouvelé pour avoir osé postuler dans un autre établissement... c'est vrai que la loyauté c'est important !
- 2) non renouvelé pour laisser au collègue la possibilité de pleinement s'épanouir dans son activité annexe de photographie...bah oui au chômage on a forcément que cela à foutre !
- 3) non renouvelé car ne correspondant pas à l'image souhaitant être véhiculée par l'établissement !

Vous avez fait votre choix....alors votez !

>> **Et pour les AESH, les renouvellements cela donne quoi ?**

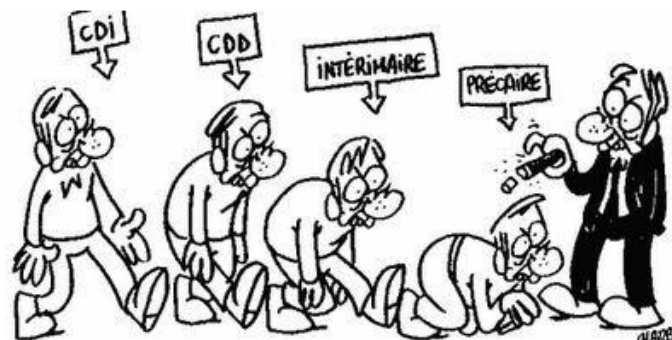
Sauf recours devant le tribunal administratif, l'administration n'a **pas besoin de justifier** votre **non-renouvellement**.

Inversement si c'est **vous qui refusez**, on vous considère comme **démissionnaire**...Pas le droit à l'allocation de retour à l'emploi donc ! Y a pas à dire c'est bien fichu cette affaire tout de même...

Chez les AESH, une évaluation est remplie tous les ans par le personnel de direction de votre établissement qui souvent ne travaille jamais avec vous. Et là, si pour une raison ou une autre, il vous a dans le pif cela sent très mauvais pour vous. Cette année, à notre connaissance, au moins trois collègues AESH qui remplissaient ces missions des évaluations positives depuis plusieurs années ont eu des difficultés avec leur « supérieur-e ».

Résultat : évaluation négative et dehors ! L'administration n'a pas daigné se déplacer pour voir ce qu'il se passait sur le terrain et a fait fi des évaluations précédentes...

Voilà encore un bien bel exemple d'une gestion radicale des ressources humaines dans notre service public d'éducation !



>> **Mauvaise surprise pour les AESH**

C'est avec un peu « d'étonnement » que les AESH ont eu le bonheur de découvrir leur **convocation** à une formation... le **mercredi après-midi et... les vacances scolaires !**

Bah oui, qui a cru que le ministère ferait « cadeau » de 120 h au motif que ces collègues effectuent un travail invisible bien réel mais gratuit ! Bah nous ! On pensait vraiment que les nouveaux contrats étaient une minuscule avancée salariale pour ces collègues... Quelle naïveté !

Au final, c'est plutôt avec beaucoup de « dégoût » que nous avons appris cette nouvelle... Vraiment rien à tirer de ce gouvernement !

>> **A la 1, à la 2 et à la 3...**

Alors qu'un jeune élève nouvellement notifié faisait sa rentrée scolaire dans un collège du département, l'administration se rend compte qu'il n'y **aucun-e AESH nommé-e pour l'accompagner**... Que cela ne tienne, on va chercher des AESH de l'établissement disponibles quelques heures sur l'établissement pour boucher les trous !

Résultat, l'élève se retrouve avec **trois AESH différent-es** pour le suivre. Nous souhaitons donc une très bonne rentrée à cet élève pour ses premières semaines en tant que collégien où nous ne doutons pas qu'il sera très bien entouré à défaut de continuité dans son accompagnement !

A vos stylos ! A vos claviers !

Si vous aussi vous vivez des aventures extraordinaires, si vous voulez faire part d'un coup de gueule, d'un témoignage, d'une info ou proposer un dessin, écrivez à : sudeduc14@free.fr